



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-111

*** * ***

Objet :

**Redevance de l'eau et de l'assainissement
à compter du 1^{er} janvier 2017**

Redevance eau : 1,14 € HT le m3

Redevance assainissement : 0,93 € HT le m3

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (18h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine (18h50) à SOTO Jean-François - BIESSE Frédérique à SOREL Joëlle - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François – POURTIER Jean Luc à CHRISTOL Marcel - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

Absents :

Convocation du 7 décembre 2016

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, expose aux conseillers municipaux qu'il convient de réviser le tarif de la redevance de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2017 pour faire face aux dépenses inscrites au Budget Primitif 2017 du service de l'eau, sachant que la redevance d'assainissement reste inchangée à 0,93 € HT le m3.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le conseil par **23 voix POUR – 6 CONTRE**

- **DECIDE** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 :
 - la redevance « eau » à 1,14 € HT le m3
 - la redevance « assainissement » est maintenue à 0,93 € HT le m3

- **INSCRIT** la recette au budget 2017 du service de l'eau et du service d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.